

Reconstruire la formation des enseignants pour refonder l'École

NOTRE MÉTIER | 5

Nouvelle gouvernance et collège académique des IEN du premier degré

LE DOSSIER | 9

Lever le tabou des compétences professionnelles des enseignants

VE SYNDICALE 113

5 juillet 2012 : le SI.EN était présent lors du lancement de la concertation pour la refondation de l'École



Et si plus d'1 million de personnes soutenaient vos projets?



Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur Casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.



ÉDITORIAL

SOMMAIRE | 126

ÉD	ITO RIAL	3
_		

Se syndiquer pour avancer!

NOTRE MÉ	TIED C
INCHIL IVE	IILN C

Nouvelle gouvernance	
et collège académique	
des IEN du premier degré	
Résultats BAC PRO en baisse :	15
à qui la faute ?	
La refondation de l'École	16

LE DOSSIER | 8

Reconstruire la formation des enseignants pour refonder l'École

De la formation continue des IEN	8
à celle des enseignants : sens	
unique ou sens multiples ?	
Lever le tabou des compétences professionnelles des enseignants	19
Après la casse de la formation des maîtres, maintenant.	1

quels changements ?	
Reconstruire la formation	11
des enseignants du 2 nd degré	

RETRAITÉS 112

Compte-rendu du Congrès	11
de la FGR-FP à Narbonne	
du 12 au 14 juin dernier	

VIE SYNDICALE 113

VIE SYNDICALE O	
La participation du SI.EN aux instances consultatives	13
Morale laïque encore !	15
Les membres du Bureau national	116
Responsables académiques et Responsables secteur 2 nd degré	17

► ADHÉSION | 18

Rulletin	d'adhésion	1	19
Dulleuii	u auricolori		1 4

Directeur de la publication : Patrick Roumagnac Directeur de la rédaction : Michel Volckcrick

Photo couverture © Patrick Roumagnac Réalisation : Yellowstone - design.fr Impression : Compédit Beauregard

CCPAP : **0516 S 07856** ISSN : 1251-2028

4 numéros + numéro spécial « l'Inspection, Réalités & Prospective - Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale » Prix du numéro : 7,50 €

Prix du dossier spécial : 15 €

Abonnement : 4 numéros + do

Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE



SI.EN-UNSA Education 23, rue Lalande 75014 PARIS **Tel: 01 43 22 68 19** *Fax: 01 43 22 88 92*

Se syndiquer

pour avancer!



Si l'accord est large quant à l'impérieuse nécessité de refonder l'École pour qu'elle soit plus efficace et plus juste, il n'en demeure pas moins que

de profondes divergences subsistent en ce qui concerne les mesures à mettre en œuvre.

Le ministère devra donc naviguer entre deux écueils majeurs : le laxisme qui pousse à ne rien changer pour ne contrarier personne et l'autoritarisme qui fait fi des avis des uns et des autres, transformant la concertation en un exercice de style purement démagogique.

Le vaste débat qui vient d'être lancé est une forme de réflexion qui convient bien au bloc réformiste auquel le SI.EN-UNSA Éducation participe. Cependant, les premiers échanges ont montré que toutes les organisations ne s'inscrivent pas dans cette dynamique et que certains échanges risquent fort de déboucher sur une impossibilité à dégager un consensus.

Pour notre part, nous défendrons résolument l'intérêt des élèves, tout en veillant à ce que les personnels soient respectés et à ce que leur travail soit mieux reconnu. Si nous pouvons comprendre les contraintes induites par une économie fragile et chaotique, nous ne pourrions accepter que soient encore différées des mesures qui relèvent du simple bon sens.

Inutile de le cacher : nous savons qu'une fois encore nous serons confrontés à des résistances... Pourtant nous prétendons que le poids du passé et des hiérarchies implicites basées sur la défense de positions castiques ne pourra éternellement freiner les évolutions sans lesquelles toute réforme apparaît par avance vouée à l'échec.

Nous affirmons avec sérénité mais fermeté que la rupture profonde entre premier et second degré, source de tant d'échecs scolaires puis sociaux, ne pourra être comblée tant que subsisteront les replis identitaires marqués, pour ce qui nous concerne directement, par le maintien de deux corps d'inspecteurs séparés.

Le corps unique d'inspection que nous défendons avec ardeur depuis si longtemps n'est pas un dogme : c'est une nécessité structurelle qui peut et doit enfin se concrétiser dans le respect des identités professionnelles de chacun. Les multiples mesures de rapprochement que nous avons obtenues au fil des années montrent bien que les replis corporatistes n'ont plus de sens aujourd'hui. C'est une véritable « révolution culturelle » qu'il nous faut promouvoir!

Cette réforme en profondeur devra aussi être accompagnée de mesures de revalorisation sans lesquelles nos métiers perdraient inévitablement de leur attractivité. Nous ne pouvons plus accepter de nous investir sans compter au service de l'École quand nous voyons comment nous sommes traités, tant au plan indiciaire que pour ce qui a trait à nos primes et indemnités dont certaines n'ont pas été réévaluées depuis plus de vingt ans!

De la formation des enseignants à leur accompagnement tout au long de la carrière, des opérations de gestion à l'opérationnalisation des réformes, de l'expertise pédagogique et didactique aux conseils aux collectivités territoriales, que ce soit à l'échelon local, départemental, académique ou national, les inspecteurs sont partout sollicités. Ils répondent systématiquement avec zèle, compétence et dévouement (ne voyez ici nulle complaisance, ces expressions ne font que reprendre ce qui se retrouve dans de nombreux rapports de l'Inspection Générale ou dans le propos de précédents ministres). Cette capacité de mobilisation doit être reconnue et valorisée!

Le SI.EN est porteur des légitimes revendications des inspecteurs. Pour donner plus de poids à leurs exigences, il est indispensable que ces derniers continuent à lui accorder leur confiance en ce syndiquant massivement. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts et mieux nous pourrons nous faire entendre.

Pour que le SI.EN-UNSA Éducation continue à défendre les intérêts de tous les inspecteurs, comme les situations individuelles de chacun d'entre eux, il a besoin d'une mobilisation la plus large possible. Se syndiquer c'est bien, convaincre un autre collègue de nous rejoindre c'est mieux!

1

Patrick Roumagnac

Secrétaire général du SI.EN-UNSA Éducation

REPÈRES AGENDA



UILLET

> 4

UNSA Éducation

Réunion des trésoriers des syndicats nationaux > [M. LEVEQUE]

UNSA Éducation

Groupe de travail « Formation des enseignants ». > Participation de G. PHELIPPEAU - IUFM de Seine-Saint-Denis, au titre du SI.EN.

> 5

Conseil supérieur de l'Éducation

Suivi de l'ouverture de la concertation sur la « refondation de l'École de la République » > [P. ROUMAGNAC]

5 - (

LILLE / Congrès de l'AGEEM

> [F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK]

11

SI.EN - Réunion de travail du secrétariat général

> [P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT F. MONTUELLE - M. VOLCKCRICK]



22

MEN - Rencontre avec le ministre

> [P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT]

> 2

CAPN des IEN

Proposition et validation des ajustements envisagés depuis la CAPN du 14 juin. > [P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT M. CHERFI - V. COTTON]



Les CEMÉA, une contribution sur la formation des acteurs éducatifs



REPÈRES



Lors de leur dernier congrès, les Ceméa ont actualisé leurs propositions dans un projet associatif national, déclinné par territoire en métropole et en outre-mer.

Les Ceméa expriment des exigences politiques, réaffirment leurs valeurs sur lesquelles doivent être fondés tout projet et action sur l'éducation et s'inscrivent comme force de proposition pour l'éducation.

Les **CEMÉA**, mouvement d'Éducation, affirment qu'ils ont nécessairement une action sur l'évolution de la société et qu'ils veulent participer à sa transformation

La France cultive une singularité qu'il faut questionner... la segmentation outrancière des métiers de l'éducation, de l'animation et de l'action sociale.

Les Ceméa dont la formation est le cœur de métier, ont une expérience massive et ancienne dans la formation et l'accompagnement des enseignants, des animateurs, des intervenants éducatifs et même des parents... ainsi nous voyons les indispensables passerelles à construire pour répondre aux enjeux d'avenir et donner une cohérence aux politiques publiques d'éducation.

Selon le principe d'homologie « on enseigne comme on a été formé », les méthodes de formation sont déterminantes : elles doivent faire place au travail d'équipe, à la coopération, à l'évaluation autocritique, et favoriser la participation, la conduite de projets.

En cela l'enseignant (et tous les autres éducateurs avec lui) ne peut accomplir sa mission sans être porteur de valeurs. Des valeurs qui fondent les gestes professionnels questionnés et analysés en permanence.

Pour les Ceméa, il paraît essentiel de valoriser un parcours antérieur, comme témoin d'engagement éducatif. Chacun aborde le métier avec parfois une histoire déjà très riche (direction de séjours d'enfants, responsabilité associative, parents, reconversion professionnelle...)

Cela doit se prolonger en formation par une diversité des étapes de formation sans omettre de proposer des stages hors de l'école, dans des établissements médicosociaux, des centres de vacances, un service éducation-jeunesse, au cœur d'une expérience à l'étranger...

Les **CEMÉA** (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association nationale, reconnue d'utilité publique, habilitée par divers ministères ou administrations publiques.

On retrouvera la contribution complète sur le site : www.cemea.asso.fr

Nouvelle gouvernance et collège académique des IEN du premier degré

inq ou six ans après leur mise en place, selon l'académie et les freins du recteur du moment, qu'en est-il aujourd'hui des collèges académiques des IEN du premier degré.

En inscrivant le principe d'un collège académique dans le protocole de 2006, notre volonté était de donner au premier degré sa place dans la nouvelle gouvernance naissante. Poser le principe d'un collège académique des inspecteurs du premier degré, au même titre que les collèges d'IPR ou d'IEN du 2nd degré, c'était aussi refuser définitivement la pseudo hiérarchie premier-second degré, IEN-IPR, en bref, la petite école et la grande école.

Si les groupes de travail et commissions académiques sont aujourd'hui couramment inter-degré, combien de pilotes et de coordonnateur sont désignés parmi les IEN du premier degré ? Comme en politique, la parité a encore du chemin à faire...

Sur la forme, les collèges du premier degré sont aujourd'hui partie prenante du paysage des académies. Souvent entérinée par le recteur après des modalités de vote plus ou moins claires, la désignation du doyen s'est installée dans un rituel parfois obscur : ici, on vote démocratiquement sur la base de motivations explicites de candidats déclarés, ailleurs on gère comme on peut le lobbying souterrain de candidats pudiques, non dévoilés, non déclarés, pour débusquer comme dans un jeu de dupes, au hasard de bulletins « ouverts » où tous les noms sont permis, l'élu[e] pré-désigné[e]. Question de méthode, question de personnes ou de personnalités mais au final, le doyen, ou la doyenne est bien celui ou celle qui globalement se retrouve en courroie de transmission de la politique du recteur.

Les DSDEN l'ont-ils vécu comme une concurrence directe ? Qu'à cela ne tienne, remplaçons les DSDEN par des DASEN.

Si la position du doyen n'est pas toujours des plus limpides, elle n'est pas pour autant des plus confortables. Les clichés sur le premier degré ont la vie dure et la tentation est encore très forte d'étendre au premier degré ce qui fonctionne - si bien ? - dans le second. Combien de temps faudra-t-il pour faire comprendre que des écoliers ne sont pas des lycéens en miniature ! Sur les questions de fond, force est de constater qu'elles sont rarement à l'initiative du collège. Les ordres du jour sont très souvent vérifiés, sinon dictés par le recteur, pour une bonne gestion des affaires courantes en s'affranchissant des féodalités départementales.

L'autonomie et l'initiative sont bien au dernier plan des préoccupations, l'innovation n'a droit de cité que si elle est descendante. Question d'époque, espérons que les prochaines années seront plus créatives.

Au final, quelques points positifs, mais le collège a encore du chemin à faire pour prétendre à sa maturité.

Résultats BAC PRO en baisse : à qui la faute ?

es résultats de la session 2012 du baccalauréat professionnel font état d'une baisse sensible du taux de réussite à cet examen. Il s'agit d'une tendance globale qui reste à moduler selon les filières et les académies. C'est un travail que feront à la rentrée les divisions des examens et les corps d'inspection. Mais cette tendance appelle tout de même quelques commentaires « à chaud ». En effet, les élèves qui subissaient les épreuves à cette session sont entrés en formation à la rentrée 2009, date de la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Faut-il y voir là une unique relation de cause à effet ? Nombreux sur le terrain l'affirment, et indiquent que la durée de formation est trop courte pour un grand nombre d'élèves, et de plus polluée par une certification intermédiaire lourde et chronophage. Les élèves les plus en difficulté, scolaire ou sociale n'auraient donc pas suffisamment de temps de formation pour assimiler les compétences et connaissances des référentiels de certification.

L'absentéisme scolaire reste une grande préoccupation. Il a tendance à se banaliser chez les jeunes et à se porter également sur les examens, les épreuves en contrôle en cours de formation, mais également plus récemment sur les périodes de formation en milieu

professionnel. Un nombre non négligeable d'élèves se retrouve donc « éliminé » car le temps nécessaire en entreprise n'a pas été réalisé sans aucune justification. L'avènement de nombreuses épreuves en contrôle en cours de formation n'a pas modifié significativement les notes obtenues par les élèves. Cela prouve le grand sérieux des équipes pédagogiques au niveau de l'évaluation. Par ailleurs, ce mode privilégie les élèves qui sont assidus, présents et réguliers. Ceux (de plus en plus nombreux) qui fréquentent les établissements et les lieux de formation en entreprise de manière sporadique pourront davantage tirer parti d'un mode d'évaluation en ponctuel pour lequel il subsiste le facteur « chance ». L'objet de cet article écrit peu de temps après la session n'est pas de donner des recettes « miracle » pour l'amélioration des résultats, mais d'attirer l'attention sur des problèmes et des dérives importantes qui touchent un diplôme essentiel dans le paysage éducatif français.

Chaque acteur du système devra à la rentrée mener des études les plus fines possibles pour élaborer une analyse objective sur ce problème. Les inspecteurs, sur le terrain, dans leurs académies et au niveau de leurs filières respectives, y prendront bien évidemment toute leur place.

La refondation de l'École

Le ministère vient de constituer des groupes de travail destinés à faire des propositions concrètes sur la refondation de l'École.

Au sein de la fédération de l'UNSA Éducation, le SI.EN est associé à cette réflexion. Il participera à plusieurs ateliers et réalisera, courant septembre, une contribution écrite destinée à alimenter la réflexion.

Voici un extrait des annexes de la lettre de mission confiée à 4 personnalités chargées d'établir un rapport de synthèse, sachant que toutes les contributions sont les bienvenues.

Premier groupe de travail : La réussite scolaire pour tous

La priorité donnée à l'école primaire

Les modalités de l'accueil de la petite enfance à l'école, la spécificité de l'école maternelle, l'aide personnalisée, la question des programmes et de l'organisation des cycles actuels, la relation à construire avec la classe de sixième ou encore les pratiques professionnelles et pédagogiques sont ainsi autant de sujets que vous aborderez. Les questions de la notation, de l'évaluation des élèves et du redoublement dans le premier degré seront examinées notamment au regard de leur efficacité en termes pédagogiques.

La rénovation du collège

Le collège unique est un élément déterminant de la réussite d'un parcours scolaire. Vous aborderez notamment la question de l'amélioration de l'articulation entre l'école et le collège avec notamment le rôle de la classe de 6è. L'articulation entre les programmes, le socle commun et le déroulement de la scolarité reste à préciser. Dans le cadre du collège unique et de son exigence démocratique, comment permettre des parcours plus individualisés avec des pédagogies et des modalités de suivi des élèves adaptées pour faciliter la réussite de tous ?

La redéfinition du socle commun

En instituant le socle commun de connaissances et de compétences, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 avait pour ambition de répondre à un enjeu majeur de notre système éducatif. Il parait désormais indispensable d'envisager l'évolution du socle commun dans sa conception comme dans ses composantes en l'articulant plus nettement avec les programmes de l'école primaire et ceux du collège.



Le lycée de la réussite

Comment faire de l'articulation 3è-2^{nde} le moment d'une orientation décidée par et pour l'élève en fonction de ses appétences et de ses possibilités ? Comment rendre plus efficace l'accompagnement personnalisé, introduit par la réforme actuelle du lycée, dont les résultats sont mitigés ?

La valorisation de l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel doit être l'un des débats essentiels de la refondation de l'École. Les acteurs de la concertation devront réfléchir aux moyens de garantir aux élèves le respect de leur premier choix de formation professionnelle, d'assurer une plus grande continuité et fluidité des parcours du CAP au bac pro et au-delà, ou encore d'agir pour faciliter la mobilité des jeunes de la voie professionnelle. La relance des partenariats avec les régions et du dialogue avec les branches professionnelles constitue un rôle clé dans ce processus.

Le service public de l'orientation

L'orientation doit être choisie positivement, car elle conditionne l'épanouissement des jeunes et leur réussite scolaire. Comment simplifier le système actuel d'information et d'orientation et le rendre plus efficace? Comment mettre en synergie tous les acteurs et les outils pour rendre effectif ce droit à un parcours individuel de formation et de qualification?

Deuxième groupe de travail : les élèves au cœur de la refondation

Lutter contre l'échec scolaire, faire réussir tous les élèves, c'est donc se préoccuper en premier lieu des conditions de l'enseignement pour les élèves et pour les professionnels qui les encadrent.

Des rythmes éducatifs adaptés

Le groupe de travail de la concertation s'interrogera notamment sur les modalités les mieux à même de créer un nouvel équilibre des temps de l'enfant, scolaire, périscolaire, familial. Il devra notamment tenir compte de l'impact en termes financiers des différentes options et proposer des modalités de répartition des charges entre les différentes parties prenantes.

Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap

Au-delà de l'accroissement quantitatif des effectifs d'enfants à scolariser, un enjeu majeur réside dans notre capacité à permettre à ces enfants de suivre la meilleure scolarité possible. Le groupe de travail devra donc travailler à une définition plus précise des modalités d'accompagnement et de prise en charge des différentes catégories de handicap et à l'amélioration de ces dernières.

Troisième groupe de travail : Un système éducatif juste et efficace

Notre système éducatif n'est pas assez juste et c'est pourquoi il n'est pas suffisamment efficace. Contrairement à d'autres pays, notre école ne parvient pas à réduire significativement les inégalités sociales par l'éducation et la formation.

Une école plus juste pour tous les territoires

Les inégalités sociales et économiques sont particulièrement vives entre certains territoires. Elles ont d'importantes répercussions sur la réussite des enfants qui y sont scolarisés. L'objet de la concertation portera donc sur la manière de réduire ces disparités et de mieux cibler l'action sur les établissements en difficulté.

Une gouvernance rénovée

Gouverner, c'est prévoir et agir efficacement. Pour refonder l'École, il faudra replacer chaque lycée, chaque collège et chaque école au centre des préoccupations de l'action publique, qu'elle soit ministérielle ou rectorale. Comment, dans un cadre national clair, la communauté éducative de chaque établissement peut-elle définir le projet pédagogique le mieux adapté aux réalités territoriales et à la diversité des élèves accueillis.

L'évaluation de l'école repensée

L'évaluation du système éducatif et de ses performances doit permettre, grâce à des informations objectives et impartiales, de nourrir le débat public afin que la société dans son ensemble puisse dire ce qu'elle attend de son École. L'évaluation des acquis des élèves devrait être repensée et mieux articulée avec les évaluations globales du système éducatif afin de fournir l'ensemble des éléments qui permettent d'en comprendre les résultats.

Quatrième groupe de travail : des personnels formés et reconnus

Les personnels du ministère de l'Éducation nationale doivent s'adapter à une société en constante évolution. Cette adaptation doit être accompagnée par des actions de formation et une clarification des missions confiées par la Nation.

Une vraie formation initiale et continue

La concertation devra se pencher notamment sur l'organisation et le contenu de la formation initiale des enseignants : quel rôle pour les futures Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ?

Quelles relations entre les ESPE, les universités et les établissements scolaires ? Quelle organisation et quel contenu de la formation continue faudrait-il pour permettre d'offrir aux enseignants en poste des modules adaptés à leurs besoins et aux besoins des élèves et pour enrichir leurs pratiques pédagogiques ?

Des missions redéfinies pour des personnels reconnus

Les personnels de l'Éducation, quels que soient leurs métiers (enseignants, conseillers d'éducation, médecins scolaires et infirmiers, assistants sociaux, personnels administratifs, conseillers d'orientation psychologues...), seront au cœur de la refondation de l'école. Quelles sont aujourd'hui les missions des enseignants et des personnels de l'Éducation ? Comment promouvoir et accompagner des pratiques professionnelles renouvelées dans l'intérêt de la réussite des élèves et du bien-être des personnels ?

Une nouvelle évaluation des personnels

Le dispositif d'évaluation des personnels, pourtant essentiel pour améliorer la qualité du service public d'éducation, est aujourd'hui largement remis en cause. Alors que l'évaluation des enseignants devrait permettre des changements positifs dans leurs pratiques professionnelles, elle engendre trop souvent malaise et incompréhension. Cette évaluation des personnels nécessite des améliorations sensibles que la concertation devrait proposer. Le groupe s'interrogera sur les modalités de l'évaluation et de son usage.



De la formation continue des IEN à celle des enseignants : sens unique ou sens multiples ?

ors de différents séminaires nationaux (Langues, maîtrise de la langue, maternelle...), les représentants de la DGESCO, de l'ESEN et de l'Inspection générale ont exposé aux IEN chargés de mission le nouveau projet de formation continue des IEN. Celui-ci comprend trois objectifs : faire évoluer la culture professionnelle de tous les IEN, constituer une animation de réseaux et diffuser au sein de la circonscription du premier degré les orientations nationales (« de la réforme »).

Le dispositif s'appuie sur des groupes nationaux composés d'IEN et d'IA-IPR qui ont pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des modules de formation à destination des équipes de circonscription en vue de la formation des professeurs des écoles, des parcours hybrides de formation continue et d'accompagner en continu les IEN chargés de mission dans les différents champs disciplinaires.

L'organisation générale de ce projet se décompose donc en quatre niveaux : les groupes de pilotage nationaux, les IEN chargés de mission qui accompagnent la mise en œuvre du parcours de formation des IEN et les modules de formation des P.E., les IEN CCPD qui ont accès aux ressources nationales

> et aux modules de formation des P.E., et es conseillers pédagogiques et les P.E. qui participent ou bénéficient de l'accompagnement local.

Cette architecture, comme on le voit, a le nérite de la cohérence. A l'heure des outils numériques de mutualisation (la plateforme « Pairformance » entre autres), elle permet d'éviter des dispersions, voire du gaspillage d'énergie pour bâtir des projets le formation sensiblement identiques l'une académie à l'autre à partir d'objectifs communs.

Il est également réconfortant d'observer que des institutions, qui à d'autres moments ont pu travailler de manière cloisonnée, se retrouvent en synergie dans l'intérêt de tous les acteurs de la formation, formateurs et formés.

Tous ? C'est là que commencent à naître quelques questions : à aucun moment de ces exposés de présentation les IUFM n'ont été cités, et pour cause, comme ressources potentielles de formation continue. L'arrêté du 15 Juin 2012 mentionne que « pour les années qui suivent la titularisation, les établissements d'enseignement supérieur prennent la place qui leur revient dans la formation tout au long de la vie des

enseignants » [§ 1.3.] Et la fiche technique du dossier sur « la refondation de l'École de la République » souligne le rôle des futures écoles supérieures du professorat de l'éducation. Il y aura donc, de toute évidence, à mieux articuler ces différentes ressources de formation autour d'objectifs et de contenus communs. Gageons que cela ne sera pas simple.

Mais, c'est le second point, ce projet n'évoque la formation continue que dans le cadre d'une démarche descendante de « diffusion des orientations de la réforme ». S'il peut sembler parfaitement légitime que l'Éducation nationale veille à faire connaître aux IEN et aux enseignants les grands objectifs nationaux, et on peut penser, demain, à de nouveaux programmes ou encore au socle commun amendé, peut-on considérer que toute action de formation doive s'inscrire dans ce schéma à sens unique ? Comment mieux prendre en compte l'expression des besoins de formation des enseignants eux-mêmes et l'analyse que peuvent en faire les IEN ?

Un seul exemple peut permettre d'illustrer cette question : celui de la prise en compte de la difficulté scolaire. Pour cette question transversale et ô combien déterminante, il n'existe pas de groupe de pilotage national qui puisse « diffuser des orientations » et cela aurait-il d'ailleurs un sens ? C'est une question qui peut, ou doit ? se traiter dans toute action de formation, à condition de prendre le temps d'écouter et d'analyser avec eux les difficultés que les enseignants rencontrent dans leur pratique professionnelle.

Il doit donc bien y avoir une interaction, complexe à organiser, on peut en convenir, entre le besoin d'informer et former des enseignants à partir d'objectifs nationaux et celui de prendre en compte des préoccupations et des besoins qui ne rentrent pas toujours dans ces schémas pré-établis. Les projets d'école peuvent constituer, à cet égard, des leviers intéressants, notamment pour instituer des actions de formation en équipe.

C'est affaire de souplesse, de flexibilité, de réponses variées en s'appuyant sur des ressources diversifiées de formation : en somme, tout ce qui a globalement fait défaut ces dernières années au détriment de l'apport d'une « véritable valeur ajoutée » de la formation. [cf. : fiche technique intitulée : « Une vraie formation initiale et continue »].



Lever le tabou des compétences professionnelles des enseignants

🔲 n des problèmes que rencontre notre système éducatif est l'absence de débat sur les compétences professionnelles des enseignants qu'ils soient du premier ou du second degré. Tout se passe en effet comme si le concours de recrutement suffisait à faire des enseignants performants non seulement dès le début mais aussi tout au long de leurs 40 années de carrière. Tout se passe comme s'il suffisait de maîtriser sa discipline pour la faire passer auprès de chaque élève de la classe. Tout se passe comme si tous les enseignants étaient capables, malgré la lourde tâche quotidienne du travail auprès des élèves, de continuer à se former et à questionner sa pratique pédagogique. Faute de réflexion de fond, on en reste régulièrement à des débats aussi superficiels que stériles sur les méthodes de lecture, sur l'intérêt de la dictée, sur les devoirs à la maison voire sur le retour de la blouse ; chacun renvoyant la responsabilité de l'échec à l'échelon inférieur qui n'a pas fait ce qu'il fallait, aux élèves inattentifs et peu travailleurs, aux parents qui ne suivent pas suffisamment leurs enfants.

Nous disposons pourtant d'un document tiré du Bulletin Officiel du 22 juillet 2010 intitulé « référentiel de compétences du professeur d'école », qui a valeur pour tout enseignant et qu'il serait bon d'interroger pour améliorer les compétences professionnelles de chacun. Certes on peut le critiquer et dire qu'il est irréaliste, mais qui peut prétendre que chaque point de ce référentiel est inutile ? Qui peut dire que le respect des principes déontologiques, que la maîtrise de la langue écrite et orale, que la maîtrise des processus d'apprentissage, que la capacité à évaluer les élèves ou que la participation au travail d'équipe ne sont rien au regard de la simple maîtrise de sa discipline? Mais combien d'enseignants, quel que soit leur niveau, sont capables d'analyser les obstacles rencontrés par les élèves et d'y remédier, de différencier leur enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves ? Combien sont capables d'évaluer le degré d'acquisition des compétences atteint par leurs élèves et d'utiliser les évaluations pour adapter leur enseignement? Combien savent simplement coopérer avec les parents? Combien enfin sont capables d'une analyse critique de leur travail pour modifier le cas échéant leurs pratiques d'enseignement?

Pour dire les choses plus concrètement, combien d'enseignants de maternelle connaissent les étapes de la construction du concept de quantité ? Combien d'enseignants de cours préparatoire ont une conscience claire des obstacles rencontrés par les élèves dans l'apprentissage de la lecture ? Et combien d'enseignants qu'ils soient de l'école primaire ou du collège voire du lycée sont capables d'analyser les difficultés de leurs élèves dans la compréhension des textes qu'ils font lire et d'y remédier ?

Certes il y a toujours dans une classe des élèves qui comprennent et on sait que ceux qui sont prêts à apprendre à lire au cours préparatoire y parviennent quelle que soit la méthode et quel que soit le maître, le véritable professionnalisme commence dès qu'il y a difficulté, c'est-à-dire le plus souvent avec un bon tiers d'entre eux. Et il est curieux de constater que dans notre système éducatif français, plus les enseignants sont expérimentés et plus on les trouve dans des secteurs favorisés avec des élèves qui n'ont guère besoin d'eux. Un peu comme si dans le domaine médical on trouvait les médecins spécialisés, voire les grands professeurs, soigner de simples grippes et les médecins généralistes devoir guérir les maladies les plus graves.

Ce constat qui peut paraître sévère à l'égard d'un personnel dévoué qui effectue un travail particulièrement difficile au quotidien renvoie à la responsabilité de tous, depuis les politiques jusqu'aux inspecteurs et aux chefs d'établissements en passant par tous les échelons de l'administration et de la formation

Si l'on veut une amélioration significative des résultats de tous nos élèves et en particulier de ceux des plus faibles, il faut d'abord que le gouvernement se dote d'un projet suffisamment clair, cohérent et ambitieux pour fédérer l'ensemble de la population. Il faut que les recteurs et les directeurs académiques se montrent moins soucieux de la gestion de leur carrière et de celle des moyens et se préoccupent davantage de bâtir avec leurs collaborateurs un projet académique se traduisant par un plan de travail avec des objectifs réalistes pour les inspecteurs.

Il faut que les chefs d'établissements se montrent capables d'organiser des emplois du temps et d'animer des équipes susceptibles de se mobiliser sur des projets moins tapageurs mais qui visent réellement l'amélioration des performances de tous leurs élèves.

Il faut que les universitaires français investissent le champ des didactiques des disciplines au même titre que leurs collègues étrangers qui ont su élaborer des doctorats de pédagogie. Il n'y a rien de déshonorant pour un mathématicien à s'intéresser à la construction des fractions et des nombres décimaux chez les élèves de cours moyen ou de 6è; il n'y a rien de déshonorant pour un géographe à s'intéresser à la représentation spatiale et à la construction du plan aux différents âges de la scolarité; et tous pourraient réaliser des études particulièrement riches autour de l'évaluation des connaissances et des compétences dans leur domaine. >>>

LE DOSSIER

RECONSTRUIRE LA FORMATION DES

>>> Il faut enfin que les inspecteurs soient conscients du rôle fondamental qu'ils jouent dans l'analyse des pratiques pédagogiques des enseignants et dans les pistes d'amélioration qu'ils peuvent donner au travers des inspections individuelles ou collectives. Il leur faut pour cela être conscients des limites de leur expertise qui ne se décrète pas mais qui devrait se construire grâce à des formations qui seraient ciblées et obligatoires et à des recherches-actions qui les associeraient aux universitaires.

Il ne s'agit donc pas ici de dénigrer le travail des enseignants qui font preuve d'un dévouement exemplaire mais bien d'alerter chaque acteur de notre système éducatif sur l'importance du rôle qu'il a à jouer dans l'amélioration des compétences de tous les élèves et en particulier des plus fragiles. Cela ne pourra se faire que si une confiance mutuelle s'installe à tous les niveaux : confiance de la population envers le projet politique, confiance des enseignants envers leurs supérieurs dans leur rôle pédagogique, confiance de tous envers des élèves et des jeunes capables du meilleur pour peu qu'on leur donne un peu plus la possibilité de s'exprimer.

Après la casse de la formation des maîtres, maintenant, quels changements ?

Xavier Darcos a fait le choix, pour la France, de ne plus assurer la formation des maîtres durant l'année de stagiairisation.

C'était oublier que partout, chacun sait qu' « enseigner est un métier qui s'apprend »! Du même coup, il a déstabilisé l'ensemble du système de façon plus que préjudiciable.

Aujourd'hui, où en sommes nous et quelles sont les marges de manœuvre pour (re)construire un dispositif qui permette de reconsidérer l'avenir de la formation, donc celui de l'Ecole et des élèves qui lui sont confiés ?

Des constats

Du côté des stagiaires

Le bilan de la réforme s'avère totalement négatif. D'autant plus que nous sommes dans une phase transitoire et que de ce fait, toutes les conséquences de cette mesure ne sont pas encore visibles.

En effet, la première année de mise en œuvre a vu l'arrivée dans les classes d'une double cohorte et la deuxième, par contre coup, a vu plus que décroître le nombre des postes aux concours. Cette situation a permis aux acteurs de terrain, en général en lien avec ceux de l'IUFM, de maintenir des dispositifs de formation encore supportables.

Si rien ne change, le pire est donc à venir en considération des contingents potentiels de recrutement.

Du côté du « vivier de recrutement »

Deux chiffres illustrent la catastrophe observable, 53% de présents en moins aux épreuves des CRPE en 1 an et 978 postes non pourvus aux CAPES 2012.

Pourquoi?

D'une part des discours nébuleux, tenus par des autorités diverses, ont rendu illisibles les parcours menant aux métiers de l'enseignement.

D'autre part des étudiants, pour beaucoup issus de milieux modestes, qui renoncent à s'engager dans un cursus complémentaire de 2 ans à l'aboutissement incertain dans la logique d'un parcours plus qu'éprouvant.

Des perspectives et des propositions

A l'heure où j'écris, la réflexion, dans un cadre budgétaire très contraint, est en cours.

Il va falloir au nouveau gouvernement prendre des mesures urgentes permettant une reconstitution du vivier de candidats en adoptant des mesures de pré recrutement dès la licence, en sécurisant les parcours de Master et en assurant la poursuite de la formation des nouveaux professeurs.

Il faut reprendre le dossier à la base et, donc, mobiliser toutes les forces en présence dans une perspective innovante de refondation de la formation dans un cadre redéfini. Cette mobilisation concerne les acteurs tant du ministère de l'enseignement supérieur que ceux de l'éducation nationale. Tous doivent travailler avec une logique de cohérence et de complémentarité dans le cadre d'un partenariat formalisé.

C'est déjà peut-être une piste de définition du contour des missions des futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dont la création est annoncée.

S'il faut redéfinir les parcours, pourquoi ne pas envisager que l'aide apportée aux étudiants de licence se destinant aux métiers d'enseignants, se fasse, même partiellement, avec contrepartie. Puisqu'il est question de recréer des emplois d'assistants d'éducation, d'aides à la direction d'école, ..., pourquoi ne pas leur réserver ces emplois pour tout ou partie ?

Ensuite, puisque nous savons que les meilleures formations professionnelles sont fondées sur l'alternance « intégrée », les étudiants de Master ne peuvent-ils prendre en charge des temps d'enseignement, avec une montée en puissance progressive.

Enfin, parmi les moyens nouveaux alloués à l'éducation nationale, il doit être possible d'en réserver une part afin de décharger d'heures d'enseignement les nouveaux enseignants pour qu'ils poursuivent leur formation.

Il pourrait d'ailleurs en être de même pour les titulaires, de façon ciblée, dans le cadre de la formation continue.

Comme on le voit au travers de ce rapide bilan et des propositions faites, rien n'est simple.

Il est aussi nécessaire de redéfinir l'articulation des responsabilités de chacun des partenaires de la formation. Qu'il s'agisse des universitaires, des professionnels détachés dans les futures ESPE, des formateurs de terrain, tous doivent savoir ce qui est attendu et à quelles fins.

Cela nécessite par ailleurs que les concours de recrutement soient repensés tant du point de vue du calendrier que de celui des contenus, tout autant que les contours des Masters et des parcours préalables menant aux métiers de professeur.

Vaste et difficile chantier qui doit rapidement aboutir si l'on veut stopper au plus tôt les conséquences d'une réforme guidée par la seule logique économique et idéologique.

Il faut revenir à une formation digne de ce nom au profit de l'École de la République dont nous souhaitons tous le rétablissement et le développement au profit de la réussite de tous les élèves.



Reconstruire la formation des enseignants du second degré

Après quelques ajustements actés pour la rentrée prochaine, la formation initiale des enseignants du second degré va changer en profondeur pour la rentrée 2013.

u niveau du SI.EN, nous ne pouvons que nous en réjouir car, depuis son entrée en vigueur en 2010, nous avons sans cesse décrié cette réforme dite de la masterisation qui en fait proposait une formation professionnelle réduite à une portion plus que congrue. Sur le terrain, depuis deux années, comme nous l'avons déjà écrit, nous avons assisté à une baisse globale de la qualité de l'enseignement de ces jeunes professeurs. Il n'est pas question ici de les rendre responsables de cet état de fait. Ils vivent leur année de stage souvent de manière difficile avec des contraintes importantes à gérer. Les professeurs qui sortent de leur cursus universitaire et qui n'ont jamais vécu d'expérience d'enseignement doivent apprendre leur métier sur le tas, avec un service d'enseignement quasi-complet et une dizaine de journées de formation. Tout cela au milieu de contraintes personnelles liées au logement ou à l'éloignement familial.

L'année 2012-2013 sera la dernière sous cette forme et les corps d'inspection seront naturellement mobilisés afin qu'elle se déroule le moins mal possible pour tous et pour chacun. Pour la suite, il convient d'inventer un système pérenne qui permettra d'assurer une formation de qualité aux futurs professeurs, gage d'un enseignement lui aussi de qualité à destination des élèves. Faut-il pour autant revenir au système antérieur?

Au SI.EN, nous pensons que c'est là une occasion pour construire un système nouveau, reprenant les points forts de tous les fonctionnements observés lors de ces dernières années. Partons du postulat suivant : les professeurs stagiaires sont recrutés par concours après une formation disciplinaire, scientifique et technique en université. Ils sont donc « experts » de leur discipline et n'ont pas besoin d'apports de ce type.

La formation nécessaire est donc pédagogique, destinée à exerce un

métier qui s'apprend : celui d'enseignant. Au SI.EN, nous sommes attachés à une formation mixte, une moitié du temps dans un lieu de formation et l'autre moitié en situation réelle dans un établissement scolaire. Le concept de lieu de formation est assez aisé à définir et le vocable choisi pour sa dénomination ne paraît pas essentiel. Nous le nommerons par commodité : centre de formation pédagogique. Dans ce lieu, les stagiaires recevront des formations didactiques et pédagogiques à caractère général permettant une prise de recul par rapport à leur pratique professionnelle.

Tout d'abord, ils bénéficieront d'une formation transversale, dans laquelle les points suivants seront abordés:

- la gestion de classe;
- le positionnement de l'enseignant et la construction de son autorité;
- l'éthique professionnelle;
- l'enseignant au sein de l'EPLE et notamment son rôle dans les conseils de classe;
- la prise en compte de l'hétérogénéité et de la diversité des élèves;
- la personnalisation de l'enseignement;
- · l'orientation des élèves et le dialogue avec les parents;
- la lutte contre les stéréotypes (égalité filles/garçons);
- la scolarisation des élèves handicapés;
- l'utilisation des TICE.

L'autre volet de la formation pédagogique aura un caractère plus disciplinaire. Y seront abordés les points suivants:

- la préparation concrète des cours ;
- l'évaluation écrite et orale des élèves:
- la mise en œuvre des TIC;
- l'accompagnement personnalisé;
- les PFMP;
- les CCF.

La formation sur le terrain pourrait se traduire par la prise en responsabilité d'une ou plusieurs

classes en autonomie « guidée » sous la responsabilité d'un tuteur, professeur chevronné de l'établissement, désigné par les corps d'inspection sur proposition du proviseur. Le temps de face à face pédagogique ne devra pas excéder un demi-service d'enseignement.

Il sera l'occasion de mettre en œuvre en conditions réelles les concepts pédagogiques étudiés dans le centre de formation pédagogique. Outre l'enseignement dans la classe, l'immersion en conditions réelles dans un établissement de formation permettra au nouvel enseignant de mettre en pratique tous les concepts pédagogiques abordés au centre de formation pédagogique. Ce système de formation implique bien entendu une collaboration étroite et indispensable entre les différents acteurs de la formation du stagiaire, et une complémentarité des activités réalisées dans tous les lieux de la formation.

Les inspecteurs, dans ce nouveau système, devront prendre toute leur place. Notamment, ils devront être les prescripteurs des contenus de formation, mais aussi les relais entre les centres et les établissements d'enseignement. Le moment venu, ils devront évidement procéder à l'établissement d'un avis sur la prestation des professeurs stagiaires en vue de leur titularisation.

Ils devront également être associés à l'évaluation globale du dispositif de formation. Un système bâti de la sorte serait le garant d'une formation initiale de qualité. Il faudrait alors que celle-ci soit assortie d'une formation continue également de qualité, car les programmes, les savoirs, les compétences, les outils évoluent très rapidement en enseignement technique et professionnel.

Si le système éducatif souhaite faire réussir les élèves dans leur immense majorité, il doit se doter d'un système de formation initial performant assorti d'une formation continue importante et accessible.

Compte-rendu du Congrès de la FGR-FP à Narbonne du 12 au 14 juin dernier

To Retraites

savoir plus

Vos Représentants des retraités au Bureau national



Daniel Gauchon daniel.gauchon@ sien-unsa-education.org



Christian Barthes christian.barthes@ sien-unsa-education.org

onfiant dans les perspectives ouvertes par le changement politique en cours, le Congrès de la FGR-FP à fixé les priorités de son action pour les deux prochaines années.

C'est dans un contexte politique particulier que s'est tenu cette année le Congrès de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, entre les deux tours des élections législatives et alors que l'élection présidentielle a ouvert la voie à de nouvelles perspectives.

Le bilan du quinquennat qui vient de s'achever a été très négatif dans de nombreux domaines qui concernent directement les retraités tels que le pouvoir d'achat, la protection sociale ou la fiscalité, sans parler de la réforme annoncée - puis reportée - relative à la perte d'autonomie.

De nouveaux responsables sont maintenant en charge de ces dossiers et il était important de fixer les grandes orientations qui seront défendues par la FGR-FP lors des concertations qui auront lieu dans les prochains mois. Les motions votées par le Congrès à une très large majorité permettront au Bureau National d'agir dans le cadre de mandats parfaitement définis. Elles sont disponibles sur le site de la FGR-FP: www.fgrfp.org

Enfin le Congrès a adopté à l'unanimité deux résolutions qui constituent une feuille de route et un cadre d'action :

- l'une portant sur les actions prioritaires : défense du pouvoir d'achat des pensions, droit à des soins de qualité pour tous, financement de l'aide personnalisée à l'autonomie, fiscalité plus juste appliquée aux retraités;
- l'autre portant sur la reconstruction d'une Europe plus solidaire dans le sens des orientations proposées par le Président de la République : maîtrise des pouvoirs financiers, politiques tournées vers l'emploi et la croissance, harmonisation fiscale et sociale.

Il faut rappeler que la FGR-FP est une organisation intersyndicale regroupant 50 syndicats affiliés à différentes fédérations (dont l'UNSA, la FSU, FO, SOLIDAIRES). Elle est dirigée entre deux congrès par une commission exécutive composée de 30 délégués régionaux et de 16 délégués nationaux élus par le Congrès. Le SI.EN dispose d'un siège de délégué national dont le nouvel élu est Daniel Gauchon après huit années de mandat de Jean-Claude Quemin.

Le prochain Congrès de la FGR-FP aura lieu en juin 2014 au Futuroscope de Poitiers. ■



Daniel Gauchon - Christian Barthes
Délégués du SI.EN - UNSA Éducation
au Congrès de la FGR-FP

Nos collègues publient ...



à lire, Comment ? Pourquoi ? Pierre Muckensturm Éditions du Paradigme

Après avoir décrit comment travailler au cours préparatoire, Pierre Muckensturm donne quel-ques principes directeurs :

La croissance du cerveau d'un enfant de 6 ans n'est pas achevée. Apprendre à maîtriser le signe écrit contribue à son développement ;

Lire est un savoir-faire dont l'apprentissage doit réserver une place primordiale à l'entraı̂nement ;

Chaque élève doit, impérativement, lire deux ou tois lignes, deux fois par jour ;

Il n'existe pas de reconnaissance intuitive - ou globale - des mots. On ne peut pas lire sans savoir déchiffrer ;

Les caractéristiques étymologiques et grammaticales du français doivent être prises en considération dès le début, en n'oubliant jamais que, pour un jeune élève toute erreur est un recul; Le cours préparatoire est la base de l'éducation. Cette classe doit avor son autonomie, même si l'entraînement se poursuit tout au long de l'école primaire et même au-delà. « à la fin du cours préparatoire, tous les élèves doivent être en possession de tous les outils du savoir-lire ». C'est la conviction de Pierre Muckensturm, praticien de l'école, philosophe du savoir.

En quatre chapitres, il fait le point :

- Qu'est-ce qu'apprendre ?
- Qu'est-ce que lire ?
- Qu'est-ce qu'apprendre à lire ?
- Comment travailler en classe ?

Très au fait sur l'état des connaissances sur les mécanismes cognitifs, il insiste sur l'essentiel : apprendre à lire c'est acquérir un savoir-faire. C'est pourquoi les élèves doivent se plier à un apprentissage rigoureux, passer et repasser par des exercices et progresser pas à pas vers le but.

« Tous peuvent lire » donc « ils doivent savoir lire ». Mais pour que tous nos enfants accèdent à ce savoir, il faut faire le choix de l'exigence, du chemin qui les mène aussi à la liberté.

C'est affaire de volonté collective et de courage...

La participation du SI.EN aux instances consultatives

La vie d'une organisation syndicale est scandée par des réunions aussi diverses que variées ; des rencontres avec d'autres syndicats aux contacts avec les élus de la Nation, des échanges avec l'administration à la participation aux instances statutaires de notre fédération, du formel à l'informel... ces moments de travail sont à chaque fois l'occasion de défendre le point de vue des inspecteurs et, pour le SI.EN-UNSA Éducation de tenir la place et les responsabilités qui lui ont été confiées aussi bien par ses adhérents que par tous ceux qui lui ont fait confiance dans le cadre des élections professionnelles.

armi toutes ces réunions, certaines ont un statut un peu particulier puisqu'y sont prises des décisions ou y sont actées des orientations influant directement sur les métiers de l'inspection ou sur les carrières des inspecteurs. Le SI.EN siège ès-qualité ou en tant que représentant de l'UNSA Éducation dans toutes les instances consultatives majeures: commissions administratives paritaires académiques et nationale, conseil supérieur de l'Éducation (où il sera prochainement le seul syndicat de l'inspection participant avec deux sièges de titulaire), comité technique ministériel, commission consultative de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger, instances consultatives occasionnelles comme celles de l'agenda social ou les groupes de travail pour la refondation de l'École). Nous commencerons donc dans ce numéro de notre revue une série présentant ces instances afin de permettre à chacun de mieux les connaître et de mieux en comprendre les finalités comme les rouages. Ces présentations seront aussi l'occasion de préciser l'action du SI.EN dans ces différentes structures.

Les commissions administratives paritaires

Pour les IEN ces commissions peuvent être académiques ou nationale. Le SI.EN s'est vu attribuer plus de 85% des sièges en CAPA et 4 sièges sur 5 à la CAPN. Ces chiffres donnent une idée de la représentativité qui est la nôtre au sein de ces instances.

Les CAPA se réunissent deux fois par an. La première réunion se tient en octobre ou novembre et concerne l'établissement de la liste d'accès à la hors-classe. Rappelons que tout IEN remplissant les conditions statutaires d'accès à la hors-classe doit être contacté par l'administration qui lui demande de remplir un dossier. Celui-ci inclut nécessairement une évaluation par le supérieur hiérarchique direct.

Au cours de cette CAPA, les commissaires paritaires doivent s'assurer que la situation de tous les IEN remplissant les conditions a bien été évoquée et que les avis portés sur chaque candidature respectent bien les règles précisées dans la note de service. Il faut savoir que, suite aux actions déterminées menées par notre syndicat, les avis sont limités à deux items : « proposé » vs « non proposé ». Une non-proposition doit systématiquement être justifiée par une difficulté professionnelle avérée. Les commissaires paritaires académiques sont souvent amenés à réagir contre des avis excessifs. Leur rôle est fondamental car seules les non-propositions ayant fait l'objet d'un désaccord en CAPA pourront être reprises dans le cadre de la CAPN.

La seconde CAPA a lieu en avril ou mai et porte sur les propositions en matière d'accès au corps des IEN par liste d'aptitude. Ici les choses sont plus complexes car les candidats retenus doivent être classés. Il y a donc une forme de comparaison interindividuelle qui n'existait pas dans le cas précédent. Pour être plus précis, cette CAPA doit déboucher sur la production de trois listes classées : une pour les IEN du premier degré, une pour les IEN de l'enseignement technique et de l'enseignement général, une pour les IEN chargés de l'information et de l'orientation. Ce principe des trois listes a été obtenu par le SI.EN pour éviter les dérives que nous avions connues qui mettaient en compétition des IEN de spécialités différentes au sein d'une même académie, ce qui pouvait avoir de regrettables conséquences lors de la CAPN. En effet, si une place était disponible pour la spécialité Information et orientation, par exemple, le 1er candidat IO d'une académie classé en 4è position dans cette dernière se voyait systématiquement préféré le 1er candidat IO mieux classé dans une autre académie. Cette situation était donc source de graves injustices.

Cette difficulté levée, reste la question des critères sur la base desquels le classement peut être opéré. Ceux-ci sont complexes et les commissaires paritaires du SI.EN défendent les éléments objectifs susceptibles d'être repris dans le cadre de la CAPN. Deux facteurs majeurs sont donc pris en compte : l'ancienneté en tant que faisant fonction et l'effet mémoire. Pour le premier critère, il est généralement accepté de considérer à l'identique les années de faisant-fonction d'inspecteur et celles correspondant à l'exercice d'une responsabilité particulière compatible avec les missions des inspecteurs. L'effet mémoire renvoie pour sa part à la situation particulière d'une personne dans une académie ; il permet de conserver le souvenir des classements précédents et de garder une cohérence dans les propositions.

Au-delà de ces deux thèmes de travail, accès à la hors classe et accès au corps des IEN par liste d'aptitude, les commissaires paritaires profitent de ces CAPA pour réclamer des informations susceptibles d'éclairer les orientations >>>

>>> recteur dans la répartition de la part modulable de l'ICA. Ils n'hésitent pas en outre à dénoncer toute dégradation dans la gestion des relations avec la hiérarchie ou à reprendre les revendications nationales pour montrer leur écho sur l'ensemble du territoire.

La CAPN est réunie quatre fois par an : en décembre pour l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe, en mai pour le mouvement, en juin pour la suite des opérations du mouvement, les premières affectations des stagiaires, leur titularisation et l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN, enfin le SI.EN a obtenu une réunion supplémentaire fin août pour achever la régulation des opérations d'affectation pour tous les personnels (titulaires, stagiaires, détachés).



Pour bien comprendre le déroulement de ces CAPN, il faut tout d'abord se faire à l'idée que pour notre corps, contrairement aux enseignants, il n'existe aucun barème fixe. Ceci permet de mieux apprécier l'importance de l'action des représentants du personnel et bien sûr au tout premier plan de celui des commissaires paritaires du SI.EN (4 sur 5!). Le déroulement d'une CAPN est tout sauf celui d'un « long fleuve tranquille »! Pour garantir l'équité et obtenir la meilleure transparence possible, nous nous appuyons sur des critères objectifs et défendons systématiquement leur application pour tous. C'est le cas, par exemple, pour l'établissement de la liste hors-classe; nous avons

connu une époque ou l'arbitraire prévalait, ce qui avait fini par générer des tensions phénoménales au sein du corps des IEN, situation bien sûr aussi préjudiciable pour les agents que pour le système. Pour que soient respectés ces principes simples, garants indispensables des légitimes attentes de tous les IEN en matière de gestion de leurs situations personnelles, les commissaires paritaires du SI.EN défendent chacun à l'identique, qu'il soit adhérent ou non à notre syndicat. En revanche, il faut aussi savoir que certaines situations particulières nécessitent des interventions spécifiques; ce service qui dépasse le rôle « normal » d'un commissaire paritaire est bien évidemment réservé aux seuls syndiqués. Ceci concerne tout spécialement les collègues ayant fait l'objet d'une non-proposition considérée comme abusive par les commissaires paritaires académiques. Nous obtenons régulièrement des révisions de situation sur la base d'argumentations souvent très fermes...

Pour la CAPA de décembre, des critères simples et objectifs permettent à chacun de comprendre la base sur laquelle il a été inscrit ou non au tableau d'avancement. Si cette transparence prévaut aujourd'hui grâce à l'action déterminée du SI.EN, parfaitement relayée du reste par nos camarades du SNPI, il ne faut pas ignorer cependant que la tentation est souvent grande, du côté de l'administration, de remettre en place des classements académiques. Nous avons régulièrement à nous opposer avec la plus grande fermeté à ces tentatives! Pour ce qui est des opérations de mouvement, les choses sont plus complexes. Ceci s'explique par le fait que certains postes sont dits « à profil » et que pour les nominations sur ces postes l'avis de la hiérarchie locale est déterminant. Ceci complique sérieusement le travail de préparation et rend difficile les anticipations. Par ailleurs, pour des raisons de transparence de l'information, nous avons obtenu que tous ces postes à profil fassent l'objet d'une publication sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP). Ceci explique qu'aucun poste de cette nature se libérant au cours de la première phase du mouvement ne puisse être attribué simultanément, même s'il a été demandé par certains. Il devient dès lors nécessaire de poursuivre les opérations du mouvement audelà de la première CAPN. De la même manière, des postes se libérant tardivement sont susceptibles d'intéresser des collègues ayant été nommés sur un vœu moins bien placé. Comme pour la CAPN hors-classe, les commissaires paritaires du SI.EN s'assurent systématiquement que les droits de chacun et les règles du mouvement aient été respectés. En revanche, ils réservent aux syndiqués le suivi personnalisé de leur situation et accompagnent systématiquement par le conseil et/ou l'intervention les démarches que ces derniers mettent en œuvre pour obtenir la prise en compte d'une situation particulière.

Au cours de la CAPN de juin, même si l'administration soutient légitimement que la première affectation est de sa seule responsabilité et que la CAPN est simplement informée des décisions prises en amont, nous accompagnons systématiquement tous les futurs inspecteurs qui font appel à nous pour défendre leurs intérêts. Nous ne manquons pas d'intervenir, sans jamais remettre en cause le principe d'objectivité garanti par le rang au concours, aussi bien en amont de la CAPN qu'en aval pour essayer d'améliorer au mieux la situation de nos collègues, leur permettant ainsi de mieux débuter dans un métier sans doute exaltant mais aussi fort exigeant.

Pour les intégrations par liste d'aptitude, nous veillons aussi à ce que les critères précédemment évoqués lors de la présentation des CAPA soient respectés. Nous accompagnons aussi les collègues dans leur première affectation, veillant là encore à ce que des critères objectifs soient respectés.

Pour tout ce qui concerne les ultimes ajustements du mouvement,nous défendons un principe simple : tout collègue ayant demandé un poste qui se libère avant la fin du mois d'août peut se voir attribuer ce poste s'il a exprimé le souhait que sa situation soit revue. En revanche, sauf situation très particulière et heureusement très rare : aucun poste qui n'a pas été demandé en amont ne peut être obtenu dans la suite des opérations de mouvement. Il faut donc bien intégrer l'idée simple selon laquelle tout poste est susceptible d'être vacant. La règle pour un mouvement réussi pourrait donc être résumée en deux idées simples : ne jamais hésiter à demander un poste que l'on souhaite même si on pense qu'on ne l'obtiendra pas et ne jamais demander un poste que l'on ne souhaite pas vraiment obtenir!

Enfin la CAPN peut être réunie par l'administration autant que de besoin dans une configuration particulière qui correspond aux CAPN disciplinaires. Dans ce cadre, les commissaires paritaires ont à étudier la situation d'un collègue faisant l'objet d'une enquête et à formuler (ou non, selon le déroulement des débats) une proposition de sanction disciplinaire. Ces CAPN sont toujours très

éprouvantes et nécessitent une très forte mobilisation des représentants du personnel qui, sauf consensus très rare (heureusement!), ont systématiquement à défendre les intérêts du collègue contre une sévérité qu'ils jugent souvent excessive.

Précisons pour terminer que les débats des CAPN sont confidentiels, ce qui n'empêche pas d'en faire un compte-rendu général qui peut être consulté sur notre site.

Morale laïque ... encore!

Passer de l'intention à l'action éducative concrète.

ans l'avant dernière édition de notre revue *l'Inspection - Réalités et prospectives*, notre organisation engageait une réflexion sur ce principe essentiel et fondateur auquel nous sommes tant attachés : la laïcité. Il était question de la pertinence de ce principe élaboré au XIXè siècle, pour gérer aujourd'hui la coexistence, aussi apaisée que possible, des différentes communautés, appartenances ou identités qui ont progressivement constitué ce que l'on pourrait appeler la mosaïque française.

Quelques semaines avant la publication de cet article, Le ministère de l'Éducation nationale (l'ancien) et le Haut Conseil à l'Intégration avaient installé (le jeudi 23 janvier) une mission intitulée « pédagogie de la laïcité », présidée par Abdennour Bidar, professeur de philosophie en classes préparatoires.

Nous venons d'apprendre que le ministère (le nouveau) lancera, à la demande de Vincent Peillon, une mission sur la morale laïque, et ce dès la rentrée.

« Je demanderai la création d'une mission [...] sur la morale laïque et la conception que nous devons diffuser d'une laïcité qui n'est jamais la simple tolérance, l'indifférence, la neutralité, mais comporte des valeurs qui doivent être inculquées, puisque l'on voit que les enseignements [sur ce sujet | sont assez disséminés », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, lors d'une audition devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale (mercredi 11 juillet). Le ministre répondait à une interpellation du député Malek Boutih (Essonne) qui signalait la « ghettoïsation de certaines écoles en France », scolarisant des élèves de milieux sociaux défavorisés, et possédant le même « critère ethnique ». Selon lui, cette situation rend le travail des équipes enseignantes dans ces établissements « très difficile » et créé pour les élèves y étant scolarisés « une césure que l'on n'arrive pas à réparer par la suite. Ce sont des écoles antirépublicaines par excellence ».

En outre, Malek Boutih s'inquiétait « de la résurgence de propos racistes et antisémites, d'actions et de passages à l'acte très violents. Je suis frappé par le fait de voir que de jeunes gens sont concernés et impliqués » dans de tels comportements. « Il y a urgence de prendre des mesures à ce sujet pour la rentrée », réclamait-t-il, afin de « rappeler la force de la loi », de « lutter contre les préjugés et contre l'antisémitisme ».

Au SI.EN-UNSA Éducation, nous partageons évidemment l'inquiétude qu'exprime Malek Boutih. Celle-ci est en lien avec d'angoissants constats qui n'ont rien de nouveau mais dont l'actualité sociale nous rappelle régulièrement la dégradation du vivre ensemble dans les territoires les plus déshérités. On ne peut que partager cette juste inquiétude. Nous entendons à ce propos impliquer, autant que de besoin le SI.EN-UNSA Éducation dans le travail de réflexion qui s'annonce. Il s'agira en effet de s'assurer que de cette mission émergeront des propositions cohérentes et concrètes susceptibles d'avoir, sur le terrain, un impact réellement perceptible.



► Les membres du Bureau national



Secrétaire général
Patrick ROUMAGNAC
TICE Clermont-Ferrand
Rectorat de Clermont-Ferrand
3, avenue Vercingétorix
63034 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 1



SG Adjointe secteur Information-Orientation Yvette DESTOT Inspection Académique Cité administrative Pré-Chamblain 77010 MELUN CEDEX Tél: 01 64 41 27 10



SG Adjoint 1er degré
Franck MONTUELLE
Circ. de Douai-centre
941, rue Charles Bourseul
59500 DOUAI CEDEX
Tél: 03 27 71 22 08



Trésorière Marthe LEVEQUE-DELPLACERetraitée
217, rue des citronniers
83130 LA GARDE



SG Adjoint 2nd degré
Francis BOUGAULT
2nd degré - Eco-Gestion
Rectorat de Créteil
4, rue Georges Enesco
94010 CRETEIL CEDEX
Tél: 01 57 02 68 58



Représentant des retraités Jean-Claude QUEMIN 24, avenue des Baumettes 06000 NICE

► Les autres membres



Bernard ACHDDOU Circ. de Nantes-Orvault Gr. Scolaire la Salentine Allée des Tilleuls 44700 ORVAULT Tél: 02 40 63 41 46



Ginette KIRCHMEYER Rectorat de Strasbourg 27, Bd Poincaré 67000 STRASBOURG Tél: 03 88 23 37 87



Christian BARTHES Retraité Lieudit L'Argelo Route de Tournissan 11220 TALAIRAN



Jean-Pierre MARTIN
Circ. de Montpellier Sud
Ecole Voltaire
Rue Henri Sellier
34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 99 91 94



Jean-Marie CORNUEY 2nd degré - Eco-Gestion Rectorat de Limoges 13, rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX Tél. 05 55 11 43 23



Jean-Pierre PICHAUT Circ. de La Rochelle Sud 16, rue Pierre Loti 17025 LA ROCHELLE CEDEX 1 Tél: 05 46 42 30 48



Jacky COURTAIS
Circ. de Montbéliard 2
Ecole Côteau Jouvent
2, rue Jean Mermoz - BP 367
25207 MONTBELIARD CEDEX
Tél: 03 81 91 45 49



Catherine RAUX 2nd degré Eco-Gestion Rectorat de Nantes - BP 72616 44326 NANTES CEDEX Tél: 02 72 56 65 09



Régis DECOFOUR 2nd degré - STI Rectorat de Lille 20, rue Saint-Jacques 59033 LILLE Cedex Tél : 03 20 62 30 86



Michel VOLCKCRICK Retraité 19, rue Jean-Philippe Canonne 59580 EMERCHICOURT



Daniel GAUCHON Retraité 7, Impasse de la palmeraie 64230 LESCAR

► | Expert associé



Guy PEQUIGNOT
IEN Information Orientation
Inspection académique
94, rue Gambetta
75984 PARIS CEDEX 20
Tél: 01 44 62 46 76

Responsables académiques et Responsables secteur 2nd degré

AIX-MARSEILLE

Marie-Christine AUGER

Circonscription d'Aix Ouest Ecole Jean Jaurès - Rue des Nations 13100 AIX EN PROVENCE 04 42 23 39 80

Gérard GÉROME

Circonscription de Montidier Ecole du Prieuré - 80500 MONTDIDIER 03 22 78 04 62

BESANCON

Yves ROCH

Circonscription de Montbéliard 2 2, rue Jean Mermoz - BP 367 25207 MONTBELIARD CEDEX 03 81 91 45 49

BORDEAUX

Michel PETIT

Circonscription de Mont-de-Marsan ASH Inspection Académique - BP 389 40012 MONT-DE-MARSAN CEDEX 05 58 05 66 82

Alain GALLERAND

Alençon ASH - Inspection Académique Cité administrative - 52, Place Bonet 61013 ALENCON CEDEX 02 33 32 53 07

CLERMONT FERRAND

Philippe LEOTOING

Cir. de Clermont Ville - Inspection Académique Cité administrative - 4 rue Pélissier 63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 04 73 60 98 56

Elisabeth JARDON

Lettres-Anglais - Rectorat - 3, avenue Vercingétorix 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 04 73 99 35 17

CORSE

Jean-Louis MORACCHINI

Rectorat ASH - Rectorat - BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4 04 95 50 33 33

CRÉTEIL

Daniel HUQUET

Circonscription de Boissy-Saint-Léger 6, rue La Fontaine - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER 01 45 69 70 58

Francis BOUGAULT

Economie-Gestion - Rectorat 4, rue Georges Enesco - 94010 CRETEIL CEDEX 01 57 02 68 58

Sophie PROST

SBSSA - Rectorat - 51, rue Monge BP 1516 - 21033 DIJON CEDEX 03 03 80 44 86 06

GRENOBLE

Jean ROGER

Circonscription de Chambéry 1 Ecole Haut Maché - 655, Faubourg Maché 73000 CHAMBERY 04 79 69 25 02

GUADELOUPE

Francine DOQUET -

Lettres-Anglais - Rectorat - Site de Grand Camp BP 480 - 97183 LES ABYMES CEDEX 05 90 21 64 74

Gina THEODORE

Economie-Gestion - Rectorat - Assainissement BP 480 - 97164 POINTE-A-PITRE CEDEX 05 90 93 83 83

GUYANE

Jérôme SENAC

Circonscription de Cayenne-Nord Remire-Montjoly - Centre commercial Katoury Rocade de Zéphir - 97300 CAYENNE 05 94 29 84 02

Emmanuelle JACQUIER

Circonscription de Valenciennes Escaudain 13 rue Paul Bert - 59124 ESCAUDAIN 03 27 32 33 75

Ahmed BAUVIN

STI - Rectorat - 20, rue Saint Jacques BP 109 - 59033 LILLE CEDEX 03 20 15 95 71

LIMOGES

Sylvie MARCEAU

Circonscription de Brive sud 2, rue Dumyrat - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE 05 55 92 81 76

Roland VITTI

Circonscription de L'Arbresle 203, rue Jean Moulin – 69210 L'ARBRESLE 04 74 01 08 13

MARTINIQUE

Jacqueline JULIEN

Circonscription Le Marin - Zac Artimer Bât. F - 97290 LE MARIN 05 96 74 89 39

MONTPELLIER

Daniel ROYO

Circonscription de Narbonne 1 1 Ter, rue Félix Aldy - 11100 NARBONNE 04 68 90 14 81

NANCY-METZ

Jean-Michel MERILLOU

Circonscription de Château-Salins 16, rue du Général de Gaulle 57170 CHATEAU-SALINS 03 87 05 10 66

Dominique PERETTI (Mme)

STI - Rectorat - 2, rue Philippe de Gueldres 54035 NANCY CEDEX 03 83 86 22 36

NANTES

Bruno LEJOP

Circonscription de Saint-Sébastien-Vertou 2, rue du 8 mai 1945 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE 02 40 34 46 63

Catherine RAUX

Economie-Gestion - Rectorat - La Houssinière BP 72616 - 44326 NANTES CEDEX 03 02 72 56 65 09

Christian CARDON

Circonscription de La Garde 209, avenue Jules Ferry - 83130 LA GARDE 04 94 58 72 11

ORLEANS-TOURS

Emmanuel VIRTON

Circonscription Loiret ASH - Inspection Académique 19, rue Eugène Vignat - 45043 ORLEANS CEDEX 1 02 38 24 29 37

Francois BUCHETON

STI - Rectorat - 21, rue Saint-Etienne 45043 ORLEANS CEDEX 02 38 79 39 13

Pierre PALENCIANO

Circonscription de Paris 1 - 2 - 4 Louvre 11, rue d'Argenteuil - 75001 PARIS 01 42 61 91 08

Patrick COURBIER

STI - Rectorat - 94, avenue Gambetta 75984 PARIS CEDEX 20 01 44 62 47 49

POITIFRS

Jean-Pierre PICHAUT

Circonscription de La Rochelle Sud 16, rue Pierre Loti 17025 LA ROCHELLE CEDEX 1 05 46 42 30 48

Martine BOUILLAUD

SBSSA - Rectorat - 5, Cité de la Traverse BP 625 - 86022 POITIERS CEDEX 1 05 16 52 66 00

Abdoulage SOW - STI

Véronique MAILLET - SBSSA

Rectorat - 1 rue Navier - 51082 REIMS CEDEX 03 26 05 68 30

Olivier BOVYN

Circonscription de St Jacques de la Lande Inspection Académique - 1, Quai Dujardin - CS 50605 - 35706 RENNES CEDEX 02 99 67 39 03

RÉUNION

Patrick AVET-ROCHEX

Circonscription de Saint-Leu 88, rue du Général Lambert - 97436 SAINT-LEU 02 62 34 80 62

Monique AZIZOLLAH

Maths Sciences - Rectorat 24 rue G. Brassens - 97405 SAINT-DENIS CEDEX 02 62 48 14 22

ROUEN

Jacques BEAUDOIN

Circonscription de Louviers - Ecole Jules Ferry 5, boulevard Jules Ferry - 27400 LOUVIERS

STRASBOURG

Patrick SCHANTÉ

Circonscription de Molsheim - 2, rue Charles Mistler BP 55168 - 67125 MOLSHEIM CEDEX 03 88 38 11 66

Fabien CASPAR
Maths-Physique - Rectorat - 6, rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG CEDEX 9 03 88 23 37 87

TOULOUSE

Jean-Marc CHAUSSARD Circonscription de Rieux-Volvestre 1, Allée de Garonne - 31310 RIEUX-VOLVESTRE 05 67 52 40 83

VERSAILLES

Didier GAZAY

Circonscription d'Arpajon 4, rue Henri Barbusse - 91290 ARPAJON 01 64 90 09 82

Jeanne-Marie LECAS-BOCKSTAL

Lettres-Histoire - Rectorat - 3, Bd de Lesseps 78017 VERSAILLES CEDEX 01 30 83 40 83

i les élections professionnelles sont importantes parce qu'elles déterminent les représentativités aux différentes audiences, consultations et comités, il est non moins important d'aller plus loin que ce simple vote et de marquer une réelle appartenance à la vie syndicale.

Il est nécessaire de se syndiquer parce qu'un syndicalisme fort est le témoin d'une démocratie au service des citoyens. Il crée un débat d'idées et par un engagement militant favorise une approche collective des problèmes et des solutions. La défense du service public d'Éducation doit rester une priorité qui ne peut se traiter que collectivement.

Pourquoi adhérer au SI.EN UNSA Éducation



Parce que le SI.EN-UNSA Éducation c'est, à l'échelon national, comme dans chaque académie, un réseau de militants disponibles et engagés au service des collègues.

Parce que le SI.EN-UNSA Éducation, est un syndicat autonome, responsable et militant, engagé avec les syndicats d'enseignants comme avec les autres syndicats de l'encadrement, dans les réflexions initiées par sa fédération l'UNSA Éducation.

Parce que le SI.EN-UNSA Éducation est, avec plus de 70% des suffrages exprimés lors des elections professionnelles, l'organisation syndicale la plus representative du corps des I.E.N.

Parce que le SI.EN-UNSA Éducation est, à la CAPN, titulaire de quatre sièges sur cinq.

Parce que le SI.EN-UNSA Éducation est impliqué dans la défense des intérêts catégoriels des inspecteurs comme dans le travail de refondation de l'École.

Parce que le SI.EN-UNSA Éducation a obtenu :

- la fusion des corps distincts d'IDEN, IET et IIO et la création d'un corps unifié, celui des IEN;
- 🜶 la création de la hors-classe des I.E.N ;
- l'amélioration du régime indemnitaire des I.E.N ;
- l'alignement de l'I.C.A. des I.E.N. 2nd degré sur celle des I.A.-I.P.R;
- la création du 10° echelon ;
- l'amélioration et l'augmentation de l'accès à la hors-classe ;
- le reclassement des stagiaires dès l'entrée dans le corps ;
- la mise en place de critères transparents en matière de gestion des carrières d'avancement et de mutation ;
- le doublement de l'indemnité de charges administratives ;
- la suppression de la clause de mobilité comme condition d'accès à la hors-classe (2012).

Parce que le SI.EN-UNSA Éducation agit :

- défense individuelle des intérêts des adhérents lors des C.A.P.A. et des C.A.P.N ;
- revendication d'un corps unique d'inspection intégrant I.A.-I.P.R. et I.E.N;
- demande de réévaluation de l'I.C.A. avec intégration de l'indemnité dite des 110 journées;
- amélioration de l'indemnisation de nos frais de déplacement ;
- vigilance quant au regroupement de nos locaux.





BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

SITUATION PERSONNELLE	SITUATION PROFESSIONNELLE	
NOM : Prénom : né(e) le : Adresse : Tél :		
Adresse électronique :	Corps : Type de poste : Mission :	
COTISATION	Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission :	
Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent Mode de paiement : Cotisation entière Paiement fractionné En cas de paiement fractionné, joindre impérativement les deux chèques.	Actif, Retraité, CFA ou CPA :	
Rappel des modalités de gestion : • le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ; • la trésorière nationale reversera à chaque trésorier académique la part locale sur la base des cotisations reçues à la date du 15 décembre ; • la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'attestation fiscale 2012.	Année de recrutement IA-IPR : Concours Liste d'aptitude Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : Identifiant du poste :	

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2013.

> Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2012.

Collègues isolés, envoyez cette fiche et votre cotisation au SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS

IMPORTANT: LA REDUCTION D'IMPÔT EST FIXÉE A 66 % Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

Je soussiané(e)

Pas d'augmentation des cotisations en 2012-2013			
IEN CLASSE NORMALE 1er échelon (367) 2e échelon (398) 3e échelon (438) 4e échelon (491) 5e échelon (549) 6e échelon (618) 7e échelon (657) 8e échelon (710)	97 € 105 € 116 € 129 € 145 € 165 € 175 € 189 €	IEN HORS CLASSE et IA 4º (3º) échelon (678) 5º (4º) échelon (733) 6º (5º) échelon (782) 7º (6º) échelon (820) A1 A2 A3/B1 B2 B3	181 € 196 € 208 € 219 € 234 € 244 € 257 € 268 €
9è échelon (733) 10è échelon (782)	208 €	83	276 €
STAGIAIRES CHARGÉS DE MISSION	97 € 97 €	RETRAITÉS (733) (780)	89 € 97 €
CPA - CFA 75 % du montant de la cotisation normale		(820) (A) (B)	105 € 113 € 129 €

adhère au SI.EN UNSA Éducation
date et signature :
Journal « L'Inspection » :
Afin de réduire la consommation de papier et les coûts, le journal « L'Inspection » est proposé sous forme de fichier « pdf » téléchargeable directement sur le site : www.sien-unsa-education.org. Si vous souhaitez le recevoir par voie postale, veuillez cocher la case ci-dessous, après
avoir vérifié le libellé de votre adresse afin d'éviter les retours de courrier non distribué.
(Cochez la case pour accord)
Je demande à recevoir le journal « L'Inspection » par voie postale à l'adresse indiquée supra.
Retraités : (Cochez la case pour accord)
J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection
Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical.

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org



Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

«J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre.»

Olivier - Professeur des écoles à Grenoble.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr

